



L'un des plus vieux conflits au monde, encore non résolu et sans doute pour longtemps. Le 6 novembre 1975, le roi Hassan II du Maroc lance la « Marche Verte ». Des dizaines de milliers de civils franchissent la frontière sud du royaume et « s'approprient » de facto du Sahara occidental, encore sous tutelle espagnole. Un compromis signé quelques jours plus tard, dit « Accords de Madrid », partagera ce territoire entre le Maroc et la Mauritanie. En 1979, le Sahara devient cependant exclusivement marocain. La guerre des Sables opposant le mouvement indépendantiste Polisario soutenu par l'Algérie au Royaume Alaouite s'intensifie. Aucun projet de référendum n'a pour le moment abouti en raison de divergences sur la méthode de recensement des populations.

Free scruté et fisc berné

Nouvelle couche !



Annonce hier d'une saisie de l'Autorité de la Concurrence par Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, et Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'économie numérique, au sujet de l'accord d'itinérance liant Orange et Free.

Il lui est demandé de se prononcer sur les conditions de mutualisation et d'itinérance du trafic mobile de Free qui passe encore majoritairement par les infrastructures d'Orange. On croyait l'affaire pliée, d'autant que le gouvernement venait de rappeler que cet accord n'avait pas vocation à devenir un modèle économique durable et que Free lui-même n'avait eu de cesse de rappeler que le déploiement d'un réseau autonome demeurerait son objectif prioritaire. Sa licence implique une couverture de 75 % du territoire pour 2015 et de 90 % en 2018, année où cet accord prendra fin. Face à la montée au front de plusieurs opérateurs et de leurs syndicats, Bercy cherche à savoir si cet accord pourrait être renouvelé et, surtout, s'il ne permet pas à Free de bénéficier de conditions de déploiement plus avantageuses.

L'Autorité auditionnera tous les acteurs de la filière et rendra ses conclusions avant la fin février 2013. Si Free n'a pas grand chose à craindre d'une décision éventuellement défavorable, l'autorité n'ayant pas la compétence juridique de défaire un contrat d'ordre privé, il lui faudra rester vigilant. Toute la filière en pleine restructuration est sous la surveillance des pouvoirs publics qui veulent préserver un délicat équilibre entre l'investissement, une couverture rationnelle du territoire et la pratique d'une concurrence loyale.

Plein les poches, mais pas chez toi

Dans la précédente NL, nous écrivions que Google ne payait pas d'impôts en France. Faux. Il en paie, mais si peu eu égard aux bénéfices réalisés, 5 millions d'euros pour 138 millions déclarés alors que son chiffre d'affaire en 2011 avoisine les 1,4 milliards, que cela mérite une petite explication.

Le tour de passe-passe, utilisé par tous les mastodontes du Web soit dit en passant, consiste à réaliser le plus de bénéfices là où les taux d'imposition sont les plus faibles, comme l'Irlande : 12,5 % contre 24 % en Angleterre ou 23% en France, ou les Bermudes qui font mieux avec un tout petit 5 % !

La méthode s'appelle le « prix du transfert » et consiste à faire transiter un chiffre d'affaires d'une filiale à l'autre, à condition qu'elles appartiennent à la même entité juridique. La maison mère, basée dans un paradis fiscal, vend ainsi à une de ses filiales située dans un pays à forte imposition un produit X à un tarif équivalent par exemple au double de ce qu'il lui a coûté à produire. La filiale le revend ensuite au consommateur en réalisant volontairement une marge insignifiante qui réduit son assiette fiscale sur le continent.

Ce système d'optimisation fiscale, pour le moment légal, peut aller jusqu'à se déclarer en perte (comme Facebook selon le fisc britannique) pour maximiser ses profits ! Il semble qu'il ait peut être atteint ses limites en France où l'administration fiscale réclame à Google 1 milliard d'euros pour avoir fait transférer durant quatre années son chiffre d'affaires en Irlande ! Serait-ce justice ? **Sources du jour : Tribune, UF, Nouvel Obs, le Canard enchaîné.**

De profundis Edisonum

Aux origines du son. Un enregistrement réalisé en 1878 par le phonographe de Thomas Edison exhumé et restauré à l'aide d'un scanner par une équipe de chercheurs de l'Université de Berkeley en Californie. L'extrait de 78 secondes a été gravé sur une mince feuille d'étain et l'on y entend deux comptines du folklore américain, *Mary Had a Little Lamb* et *Old Mother Hubbard* et des rires ! **A écouter ici : <http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2012/10/26/son-brut-un-enregistrement-de-1878-devoile-au-public/>**

C'est un Français toutefois (non mais !) qui parvint le premier à préserver la voix humaine sur un support physique. Edouard Léon-Scott de Martinville enregistra lui-même le célèbre « Au clair de la Lune » dès 1860 !

